

## La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 120 – Juin-Juillet 2021

### EDITORIAL

Le mois de juin aura indéniablement été marqué par la visite au Caire du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, M. Bruno Le Maire qui lui aura notamment permis de s'entretenir avec le Président Sissi et le Premier Ministre M. Madbouli ainsi que plusieurs ministres de son Gouvernement. A la clé, la signature d'un Accord Intergouvernemental contribuant à la réalisation de projets prioritaires et une feuille de route pour le Grand Métro du Caire qui matérialisent les échanges initiés lors de la visite officielle du Président égyptien à Paris en décembre dernier. Au total, l'enveloppe couvre 3,8 Mds€ de financements de projets et contrats potentiels sur la période 2021-2025 (p.2).

L'Egypte deviendra *de facto* la 1<sup>ère</sup> exposition financière de la France dans le monde et Paris plus que jamais un partenaire stratégique du Caire. Ces échanges fructueux ont permis de cimenter une relation bilatérale de qualité et d'une grande intensité. Lors de son séjour, le Ministre a également appelé de ses vœux une présence française plus forte en Egypte, où nous détenons déjà un stock d'investissements de plus de 5 Mds Euros générant près de 50 000 emplois directs. 18 sociétés françaises se sont d'ailleurs rendues au Caire à la rencontre des bailleurs et des grandes entreprises égyptiennes impliquées sur les grands projets du pays (p.3). Mais pour passer du 8<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> rang des investisseurs, l'Egypte se doit de faire sa part du chemin. La modification du régime douanier (p.5) va ainsi indéniablement dans la bonne direction. Si cette réforme, attendue de longue date, devrait permettre aux opérateurs du commerce extérieur de gagner en productivité et en flexibilité, force est de constater que la mise en œuvre reste aujourd'hui complexe. Conscientes des problèmes pratiques qui se sont faits jour, notamment sur la mise en œuvre des procédures de dématérialisation, les autorités locales, face notamment à la pression des Etats membres de l'UE et de sa délégation locale, ont intelligemment repoussé l'entrée en vigueur du texte au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Parallèlement, la dernière édition du rapport BP nous confirme l'ampleur des conséquences que la crise sanitaire aura eu sur le secteur énergétique égyptien en 2020 avec la chute de la consommation domestique d'énergie mais la poursuite des changements structurels sur le mix-électrique (p.8). Enfin, sur le plan macroéconomique, la période aura aussi été marquée par l'achèvement du dernier programme FMI qui acte de la bonne résilience de l'économie égyptienne face aux conséquences économiques de la crise sanitaire tout en appelant les autorités à poursuivre et approfondir les efforts sur le plan des réformes économiques structurelles (p.11).

*Last but not least*, l'été est généralement le temps de vacances bien méritées pour les uns et les autres, surtout en ces temps de pandémie. C'est également le moment des mouvements professionnels et c'est notamment le cas pour notre Ambassadeur, Stéphane Romatet. Je souhaitais sincèrement le remercier (et je sais que toute la communauté d'affaires et l'écosystème du commerce extérieur en Egypte se joignent à moi) pour son soutien sans faille au développement et à la défense de nos intérêts économiques et commerciaux. Un très (très) grand merci également à Isabelle Rose, mon Adjointe au Service Economique, qui découvrira bientôt le « paquebot » Bercy. C'est Anaïs Boitière qui lui succèdera en septembre.

**Michel OLDENBURG**

Chef du Service économique

[michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr](mailto:michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr)

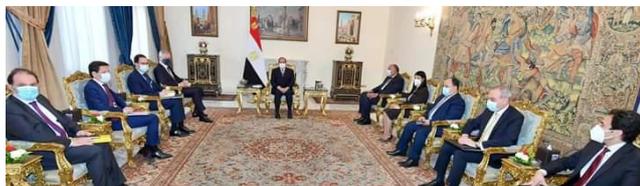
En attendant, très bel été à tous, profitez bien de vos congés et à très bientôt.

### SOMMAIRE

<a href="#">Page 2</a>	Retour sur la visite officielle de M. Bruno Le Maire au Caire
<a href="#">Page 3</a>	18 sociétés françaises à la Rencontre des bailleurs de fonds et des entités publiques et EPC en charge des grands projets.
<a href="#">Page 5</a>	Nouvelle loi douanière en Egypte
<a href="#">Page 8</a>	Rapport BP 2020 : Tendances dans le secteur de l'énergie
<a href="#">Page 11</a>	Retour sur l'achèvement de l'accord de confirmation, dernier programme en date du FMI en Egypte
<a href="#">Page 12</a>	Brèves et indicateurs économiques

## RELATION BILATERALE

### Retour sur la visite du Ministre de l'économie, M. Bruno Le Maire au Caire



*Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, M. Bruno Le Maire s'est rendu en visite officielle au Caire le 13 juin dernier pour notamment proposer aux autorités égyptiennes un paquet financier d'envergure dans le domaine civil, pour un montant de 3,8Mds€ de contrats potentiels sur la période 2021-2025 permettant de cimenter notre partenariat économique. Il s'agit principalement de projets dans les secteurs des transports (et notamment le métro du Caire), de l'eau et assainissement, de l'énergie et de l'agroalimentaire. Pour l'occasion, le Ministre était accompagné du Directeur Général du Trésor, M. Emmanuel Moulin et du Directeur Général de l'AFD, M. Rémi Rioux. La visite officielle était axée autour de 2 temps forts.*

#### Entretien avec le Président Abdel Fatah Al-Sissi

Il a notamment permis de vérifier l'excellence de la relation bilatérale. Il s'agissait de la 4ème rencontre entre le Raïs égyptien et le Ministre Bruno Le Maire et fait suite aux rencontres récentes en France entre le Président Macron et le Président Sissi.

Les deux interlocuteurs ont notamment échangé sur l'offre française de financement de nombreux projets structurants en Egypte et plus particulièrement le métro du Caire avec la Ligne 1 (matériel roulant) et la future Ligne 6.

Le Président Sissi a rappelé ses attentes à l'égard de nos entreprises, tous secteurs confondus : des prix "pour l'Égypte", des financements favorables et des délais d'exécution courts. En matière de coopération économique, les domaines de l'assainissement de l'eau, du développement des sources d'énergie (et notamment l'hydrogène) ou des batteries de véhicules électriques ont été évoqués.

#### Entretien avec le Premier Ministre Moustafa Madbouli et cérémonie de signature

Le Premier Ministre M. Madbouli était accompagné de la Ministre de la Coopération Internationale (Mme Al

Mashat), du Ministre des Transports (M. El Wazir) et du Ministre des Finances (M. Maait). Il a souligné que la France était un partenaire stratégique pour l'Égypte et qu'il ne s'agissait pas d'une simple figure de style.

M. Le Maire est bien évidemment revenu sur la coopération financière mise en place avec l'Égypte en soulignant que le paquet financier proposé ouvrait la voie à une nouvelle décennie de coopération bilatérale étroite et fait de l'Égypte la première exposition financière française dans le monde. Le Ministre en a profité pour évoquer les dossiers « hors paquet financier » afin d'appuyer les efforts de développement de nos entreprises. L'AFD a clos la session de travail en rappelant sa coopération exemplaire et de longue date avec l'Égypte.

Lors de la cérémonie de signature à l'issue de l'entretien, ont été paraphés :

- Accord intergouvernemental contribuant à la réalisation de projets prioritaires en République arabe d'Égypte ;
- Feuille de route commune pour les projets du métro du Grand Caire ;
- Conventions pour un deuxième programme d'appui budgétaire à la protection sociale (AFD) ;
- Convention pour la Refondation de l'Université française d'Égypte (AFD).



**Michel OLDENBURG**

Chef du Service économique

[michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr](mailto:michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr)

## RELATION BILATERALE

### 18 sociétés françaises à la Rencontre des Institutions Financières Internationales (IFI's) et des entités publiques et EPC en charge des grands projets.

*Une délégation de 18 sociétés françaises représentant les secteurs Transport, Santé, Eau, Energie & Environnement, TIC a été accueillie au Caire du 7 au 9 juin 2021 par les bailleurs de fonds internationaux, les Autorités locales ainsi que les grandes EPC égyptiennes. Business France Egypte et le service « Organisations Internationales et Bailleurs de Fonds » de Business France siège ont organisé cette mission pour permettre aux groupes français d'accéder à une connaissance affinée des priorités égyptiennes en matière de développement économique et des grands projets actuels ou à venir.*



#### Contexte

En concertation avec les Autorités égyptiennes, les bailleurs de fonds internationaux sont fortement mobilisés sur l'Egypte ; ils concentrent leurs efforts sur la restructuration de l'économie, encouragent le financement du secteur privé et les partenariats public-privé. Le pays bénéficie ainsi d'importants financements de l'Union européenne et de l'ensemble des institutions financières internationales (IFIs) telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), le groupe Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD). Ces IFIs soutiennent d'importants programmes d'investissement dans des secteurs clés de l'économie : infrastructures énergétiques et mesures d'efficacité, infrastructures de transport, eau et

assainissement, santé, production agricole, éducation, etc... En ce qui concerne l'aide bilatérale, le Groupe Agence française de développement (AFD) intervient également de manière soutenue.

Business France Egypte et le service « Organisations Internationales et Bailleurs de Fonds » de Business France siège ont organisé cette mission pour permettre aux groupes français d'accéder à une connaissance affinée des priorités égyptiennes en matière de développement économique et des grands projets actuels ou à venir.

Ces rencontres ont permis aux missionnaires français d'identifier les financements consacrés aux projets relevant de leurs secteurs d'activité pour un positionnement actif sur ces marchés publics. Certains membres de la délégation ont également présenté aux IFIs les projets qu'ils souhaitent développer en Egypte en vue de trouver des financements.

#### Temps forts de cette mission de 3 jours

- Ouverture et réunion de cadrage assurée par Stéphane Romatet, Ambassadeur de France, Philippe Garcia pour Business France, Isabelle Rose pour le SE, Fabio Grazi pour l'AFD et Catherine Dorgnac pour la BPI (bureau régional de Dubaï) ;
- Cocktail de networking offert à la Résidence par M. l'Ambassadeur, en présence de membres de la communauté d'affaires franco-égyptienne.
- Rencontres avec la Délégation de l'UE en Egypte et des Bailleurs de Fonds, pour un point complet et détaillé de leurs stratégies respectives de soutien au développement de l'Egypte et un échange sur les projets en cours et futurs ; Chaque participant français a pu faire état de sa stratégie égyptienne.
- Rencontres avec les grandes EPC égyptiennes : El Sewedy, Arab Contractors, Orascom, Hassan Allam.

Au total, les 18 entreprises de la délégation, dont sept filiales de grands groupes, ont unanimement salué l'efficacité et la qualité de l'événement : elles ont pu bénéficier de rencontres multiples à haut-niveau de décision, d'interventions à caractère très opérationnel. Trois d'entre elles ont en outre bénéficié d'un

programme individuel sur mesure en vue d'identifier et rencontrer leur futur partenaire local.

Enfin, Le succès de cette mission s'est construit aussi sur l'excellence des relations entre les trois services du pôle économique de l'Ambassade : Service Economique, AFD et Business France.



**Phillipe GARCIA**

Directeur

[philippe.garcia@businessfrance.fr](mailto:philippe.garcia@businessfrance.fr)

**Pour en savoir plus :**

<https://www.businessfrance.fr/fiche-pays-egypte>

## POLITIQUE SECTORIELLE

# Douanes : mise en place du "Advanced Cargo Information System" et du guichet unique "Nafeza"

Dans le cadre des récentes réformes du gouvernement égyptien en matière économique, la loi douanière égyptienne a été adoptée le 24 août 2020 par le Parlement égyptien. Elle est mise en place par la décision n°38/2021 du Ministère des Finances qui institue une nouvelle procédure d'importation des marchandises vers l'Égypte afin de sécuriser le fret maritime tout en dématérialisant progressivement les procédures douanières. Ce système s'articule autour de trois axes majeurs :

- La mise en place d'un guichet unique douanier à disposition des opérateurs sous la forme de la plateforme « Nafeza ».

- La sécurisation des importations en Égypte via le système ACI de pré-dédouanement (Advanced Cargo Information). Il concernera dans un premier temps les exportations réalisées par voie maritime et ce de manière obligatoire à compter du 1er octobre 2021 (décret n°328/2021 amendant le décret n°38/2021). À ce jour les expéditions aériennes et terrestres sont exemptées de cette procédure bien que l'administration douanière envisage une extension à ces vecteurs.

- La dématérialisation des procédures : conformément au décret du ministre des Finances n° 38 de 2021, les informations et documents relatifs aux marchandises doivent être soumis par voie électronique à l'Administration des douanes.

### La plateforme « Nafeza »

#### ▪ La création d'un compte sur la plateforme Nafeza

Le portail « Nafeza » pour le commerce extérieur se veut être une plateforme d'information intégrée pour réaliser les opérations commerciales et favoriser l'échange d'informations entre tous les acteurs du commerce extérieur en Égypte. Elle vise à permettre aux opérateurs de soumettre tous les documents et d'effectuer les formalités douanières en une seule fois (douanes / autorités de contrôle / ports) via un portail en ligne.

Elle permet entre autres de :

- De soumettre des documents aux autorités douanières et remplir les formulaires idoines en ligne

- Programmer la présentation en douane et la visite des marchandises par les services compétents
- S'acquitter en ligne des droits et taxes liées à l'opération commerciale
- Obtenir son document administratif unique (DAU) nécessaire à la mainlevée des marchandises.



#### ▪ L'obligation pour l'importateur d'obtenir un e-token

Le propriétaire des marchandises, l'importateur ou le commissionnaire en douane ont l'obligation de créer un compte sur la plateforme « Nafeza ». Ils doivent pour cela être habilités à émettre une signature électronique.

Deux sociétés sont accréditées pour octroyer aux opérateurs une signature électronique (e-token) à savoir Egypt Trust et Misr for Central Clearing. **Ce service est facturé 1,000 EGP pour la première signature et 500 EGP pour un renouvellement annuel.**

### La mise en place d'un programme de pré-dédouanement (ACI) « Advanced Cargo Information System »

#### ▪ Le numéro ACID : la clé de voûte du dispositif de pré-dédouanement

Parmi les nombreux services proposés par la plateforme NAFEZA, le système de pré-dédouanement ACI (Advance cargo information) visant à sécuriser les exportations vers l'Égypte a vu le jour. Au titre de la loi 207/2020, l'article premier de la décision n°28 prévoit l'obligation pour l'importateur ou le commissionnaire en douane de renseigner les données relatives à l'importation des marchandises et de l'exportateur via le [portail Nafeza](#) avant l'expédition des marchandises vers l'Égypte. En retour, après une analyse de risque, le système accorde un code à 19 chiffres dit ACID (Advance cargo information declaration).

**Ce numéro est nécessaire afin que les marchandises soient acceptées par les autorités égyptiennes et ce dans les cas de figures suivants :**

- Lors de l'importation au sein du territoire douanier égyptien
- Lorsque les marchandises sont en transit par la route vers les pays voisins via un port de déchargement en Égypte
- Lors d'un transbordement international dans plusieurs terminaux égyptiens (au cas où une manœuvre entre les terminaux de déchargement et de chargement est requise)

**Afin d'obtenir le numéro ACID, l'importateur devra renseigner dans le système ACI du portail Nafeza les données relatives à l'exportateur dans le pays d'exportation**, telles que, son pays d'enregistrement, le numéro de l'enregistrement, le nom commercial, le type d'exportateur (entreprise, franchisé ou autre), son adresse complète, son adresse électronique et autres informations sur l'exportateur. En outre, il doit enregistrer les informations relatives à l'expédition, telles que :

- le numéro de l'expéditeur enregistré
- le code portuaire du port d'exportation
- les données des marchandises
- le code HS
- **les données de la facture et autres informations**
- quantité/poids statistique en douane

Lorsque ces données sont renseignées et la demande de numéro ACID est établie, il est envoyé automatiquement par courriel à l'exportateur, à l'importateur et à la Banque. Une fois attribué à l'exportateur, ce dernier doit l'apposer sur la facture commerciale et le connaissance relatifs à son opération au plus tard 48 heures avant l'arrivée des marchandises. Ces documents devront être transmis sur le portail NAFEZA via la plateforme Cargo X à l'importateur. Ce dernier vérifie ensuite la validité des documents et des informations transmises par l'exportateur.

L'exportateur devra également renseigner en sus de son numéro ACID, le numéro de TVA de l'importateur, son numéro d'immatriculation d'exportateur dans son pays d'exportation, sur la liste de colisage, ainsi que sur la facture commerciale.

Une fois validée, l'opération d'exportation peut commencer.

En cas de non-respect de cette exigence, les marchandises ne pourront pas être dédouanées en Égypte et seront renvoyées au lieu de départ.

Enfin, la société de transport et le déclarant en douane ont pour obligation de transmettre la liste des marchandises destinées à être acheminées vers l'Égypte via l'application dédiée au sein du portail Nafeza 24 heures avant le départ du navire .

La connaissance devra être transmis au plus tard 48 avant le départ du navire vers l'Égypte.

#### ▪ **Le code GS1 (recommandé)**

Les exportateurs sont fortement invités à apposer un "GS1 code" sur les boîtes et emballages des produits importés et confirmés. Il s'agit de code barre à 14 chiffres permettant d'assurer la traçabilité et l'identification des marchandises via l'*Electronic Product Code Information Services* (EPCIS). Le système GS1 interagit avec le système ACI (Advance cargo information).

Lorsque l'utilisation de GS1 code n'est pas possible, l'exportateur a l'obligation de préciser le numéro de produit et de lot sur la facture (*Action No. 6 of the Minister of Finance's Decree No. 222 of 2021, "a clarification of the cargo load in terms of the items data, including the item code, whether GS1 or any other numbering system"*).

### La transmission des documents via le système CARGO X et l'utilisation de blockchain

#### ▪ **Cargo X : un passage obligé**

Ce système permet l'échange sécurisé de documents entre les professionnels du dédouanement et la douane égyptienne en utilisant la technologie de la blockchain comme les "smart B/L". Selon le décret du Ministre des Finances n° 222 de 2021, les exportateurs étrangers doivent transmettre les données et les documents d'expédition par voie électronique au système Nafeza via la plate-forme Blockchain. Ils sont donc tenus par la loi de s'enregistrer sur la plateforme Cargo X (<https://cargox.digital>).

#### ▪ **La technologie Blockchain Ethereum au coeur du dispositif**

Le système CARGO X utilise la Blockchain Ethereum. Cette technologie a été choisie afin de sécuriser des documents et de mettre en place des contrats intelligents pouvant s'exécuter automatiquement (smart documents et smart envelopes). Elle est censée dispenser les exportateurs d'authentifier les

documents d'exportation par les chambres de commerce ou les ambassades égyptiennes.

Une fois sur la blockchain, les documents protégés et chiffrés de manière totalement décentralisée via un protocole de "preuve de travail" validés par des algorithmes et des validateurs. Les frais mentionnés sont "frais de gaz" de la blockchain Ethereum, utilisés afin sécuriser l'envoi de documents douaniers. Pour cela, la société Cargo X a mis en place un token (CR) (la monnaie virtuelle utiliser sur l'application Cargo X).

Le système CARGO X permet aux sociétés de payer une transaction effectuée sur la blockchain Ethereum (en moyenne 12 USD) via l'achat de crédits. Cette somme correspond à la rémunération des validateurs permettent la validation et la sécurisation des données de la blockchain.

Les documents transmis dans le cadre du système ACI devront impérativement être transmis via la technologie de la blockchain. Le paiement sera donc obligatoire lorsque la technologie de la blockchain est utilisée, le prix est fixé à 3 USD par document.

**Point d'attention :** Les exportateurs sont tenus de payer la somme 50 USD pour les frais de traitement de dépôt ACI pour chaque numéro ACID en sus des frais inhérents à l'utilisation de la blockchain Ethereum. Les frais de traitement de dépôt ACI ne sont facturés qu'une seule fois par numéro ACID, ce qui signifie que même si l'utilisateur souhaite modifier ou compléter un dépôt ACI, l'utilisateur n'a pas à payer d'autres frais de traitement ACI. Le coût total de l'exportateur par dépôt (frais de dossier et envoi des documents ACI) est estimé à 62 USD.

**En résumé, les étapes suivantes sont obligatoires pour entamer le processus d'expédition vers l'Égypte :**

1. L'importateur égyptien enregistre les données de base expédiées à l'aide d'une signature électronique et soumet une demande pour obtenir un numéro d'identification (ACID) via la plateforme Nafeza.
2. Délivrance du numéro d'identification de l'expédition (ACID) et envoi de ce code à l'exportateur, à l'importateur et à la banque. Sa période de validité est de 3 mois à compter de la date de sa délivrance.
3. L'exportateur envoie les données d'expédition par voie électronique, à l'aide la Blockchain via le système Cargo X. Des frais supplémentaires allant

de 3 USD à 50 USD par opération sont applicables (frais de dossier et frais de blockchain).

4. L'importateur égyptien examine les données d'expédition et certifie leur validité.
5. Début du processus de pré-dédouanement et délivrance du numéro de déclaration en douane (Étape facultative). L'exportateur peut commencer le processus d'expédition des marchandises.
6. Les procédures d'examen et d'inspection sont effectuées à l'arrivée

Pour accompagner la mise en place de ce système, la douane a mis en place un guide à l'usage des compagnies maritimes et des déclarants : <https://www.nafeza.gov.eg/media/files/ACI-Shipping-Lines-Guide-V1.5.pdf>

Un guide pour les opérateurs est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.nafeza.gov.eg/media/files/ACI-User-Guide-English-Final2.pdf>

Ainsi qu'une vidéo sur Youtube : <https://youtu.be/bdpoweuivtQ>

Pour toutes questions relatives au système ACI, la Société MTS est en charge de la mise en place du système : [ACI.CAMPAIGN@MTS-EGY.COM](mailto:ACI.CAMPAIGN@MTS-EGY.COM)



Port Said Suez Canal Container Terminal Egypt @LoadstarEditorial

**Clause de non-responsabilité :** Ce document, réalisé par le bureau de l'attaché douanier près l'Ambassade de France aux Émirats arabes unis, à partir d'informations recueillies en sources ouvertes et institutionnelles, est à but strictement informatif. Le service décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou l'interprétation qui pourrait être faite de ces informations à des fins décisionnelles ou autres par ses destinataires.

**Rafik HOUNAS**

Attaché douanier régional  
Ambassade de France aux Emirats arabes Unis

## POLITIQUE SECTORIELLE

### BP Statistical Review 2020 : tendances du secteur énergétique égyptien

BP a publié le 8 juillet sa 70<sup>ème</sup> édition annuelle du *Statistical Review*, une revue statistique de référence sur l'énergie mondiale. Sans surprise et en ligne avec la tendance mondiale, le secteur énergétique égyptien a été marqué en 2020 par les conséquences du COVID-19 sur l'économie. La consommation énergétique nationale a chuté en moyenne de 5,8 % en 2020, particulièrement marquée pour celle de pétrole (-10,1%). Des tendances structurelles se confirment malgré la crise, comme la hausse de la production d'énergie renouvelable (EnR). Le mix électrique reste cependant dominé aux trois quarts par le gaz. Enfin, corollaire du programme de modernisation des raffineries lancé en 2017, les volumes de produits raffinés localement augmentent pour la 4<sup>ème</sup> année successive.

#### Des évolutions historiques en 2020 dans les secteurs énergétique et électrique

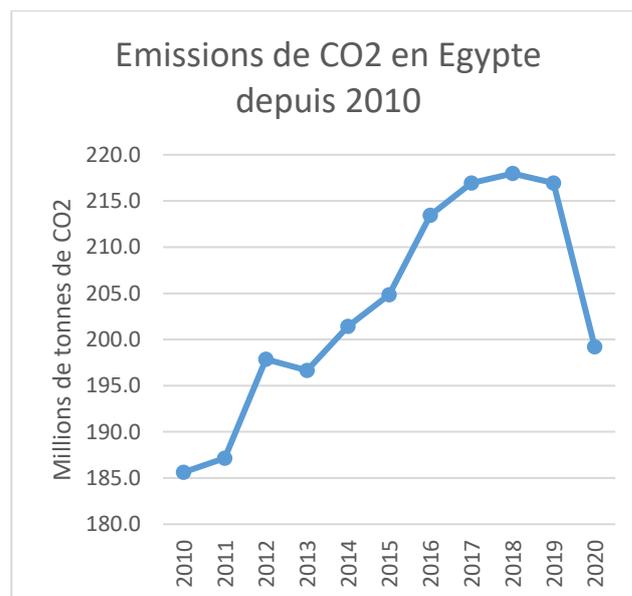
##### ▪ Nouvelle baisse de la consommation domestique et stabilité du mix énergétique

En 2020, le **mix énergétique demeure peu ou prou inchangé par rapport à 2019** : il reste dominé à 56,9% par le gaz, suivi par le pétrole (36%), l'hydraulique (3,3%), avec une part encore faible réservée aux EnR (2,5%) et quasi-nulle désormais pour le charbon<sup>1</sup> (0,8%).

En revanche, l'impact de la crise sanitaire sur l'économie égyptienne a eu pour conséquence **une diminution significative de la consommation domestique d'énergie**, en recul de 5,8% en 2020, légèrement au-dessus de celle enregistrée au niveau mondial, et qui renoue ainsi avec son **niveau de 2017**. Cette baisse est particulièrement marquée pour la consommation de pétrole (-10,1%) tandis que celle de gaz ne diminue qu'à la marge (-1,8%) s'inscrivant néanmoins en rupture avec la tendance des années précédentes<sup>2</sup> mais en ligne avec la tendance mondiale. Elle s'explique en grande partie par la situation du **secteur des transports** (aérien et maritime en majorité), responsable pour plus de moitié de la consommation de pétrole et très affecté par la crise sanitaire ; le gaz étant plutôt destiné à un usage domestique et industriel. A l'inverse, **les EnR** (hydro,

solaire et éolien), **en plein essor**, enregistrent une hausse 16,6% après 20% en 2019.

En conséquence, les **émissions égyptiennes de CO<sub>2</sub> diminuent de 8,2% en 2020** (204,3 M. de tonnes émises en 2020), soit un rythme plus élevé que la moyenne mondiale (-6,3%) et retrouvent le niveau de 2013.



##### ▪ Un mix électrique qui reste largement dominé par les énergies fossiles malgré un essor continu des EnR

En 2020, la **production électrique s'élève à 198,6 TWh**, en légère baisse par rapport à 2019 (-0,5%). Le TCAM<sup>3</sup> sur la période 2009-2019 s'est établi à **4,1%**, avec une inflexion de la courbe de croissance **en 2016**. Le **mix électrique reste fortement carboné** : le gaz représente 75,5% du mix (-1pt par rapport à 2019), le pétrole 12,9% (-0,7pt), l'hydraulique 6,6% (stable) et les EnR 4,9% (-1,6pt).

Ainsi, la part du **renouvelable (hydraulique inclus) dans le mix électrique est portée de 9,9% en 2019 à 11,5% en 2020**, encore loin de l'objectif de 20% à l'horizon 2022 et de 42% en 2035. Pour la deuxième année consécutive, les **capacités éolienne et solaire nouvellement installées** s'inscrivent en **forte hausse, à 49,3%** (répartie à 48,5% pour l'éolien et 51,3% pour le solaire), totalisant désormais une capacité respective

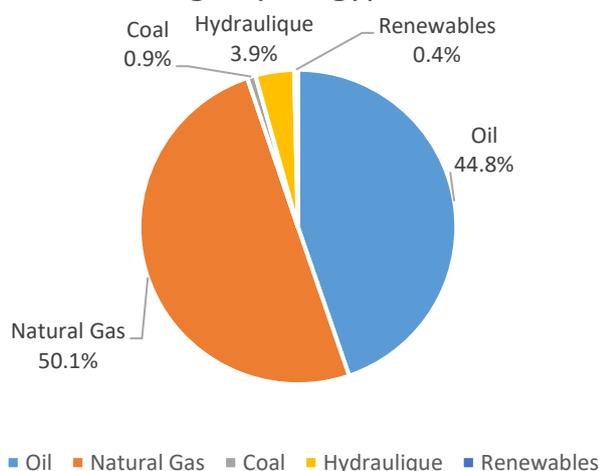
<sup>1</sup> Les dernières centrales électriques à charbon ont été fermées en 2019. En 2020, la consommation de charbon a diminué de 62,3%.

<sup>2</sup> La consommation de gaz a augmenté de 3,7% par an en moyenne entre 2009 et 2019 contre une augmentation de 2,9% pour le pétrole.

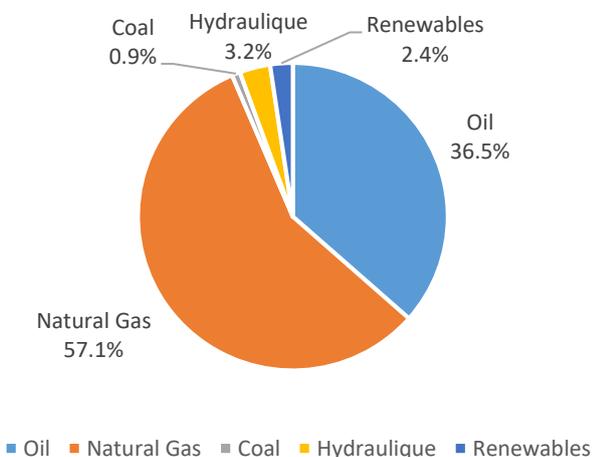
<sup>3</sup> TCAM = Taux de croissance annuel moyen permettant de lisser les tendances de court-terme.

de 1,4GW et 1,7GW. Cet essor devrait se refléter sur les chiffres de production de 2021 lorsque les installations seront **pleinement opérationnelles**.

### Mix énergétique égyptien en 2010



### Mix énergétique égyptien en 2020



#### Un secteur gazier soumis aux aléas conjoncturels

- **Baisse importante de la production de gaz en 2020**

Alors que la production mondiale de gaz diminue de 3,3% en 2020, la **baisse** atteint **10,2%** (contre un TCAM de 0,7% sur 2009-2019) en **Égypte**, soit une production de **58,5 Mds m3**. Ce chiffre reflète la décision des autorités de réduire la production en

réponse à la **baisse du cours mondial de GNL**. Quant aux **réserves de gaz, elles restent stables** à 2100 Mds de m3. On notera que le champ de Zohr, découvert en 2015, contribuait à 43% de la production quotidienne de gaz de l'Égypte au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

La **consommation égyptienne** de gaz<sup>4</sup> a **diminué de 2,2%** (TCAM de 3,7% sur 2009-2019), atteignant un volume de **57,8 Mds m3**. L'Égypte dégage donc pour la deuxième année consécutive un **léger excédent en gaz naturel** de **0,8 Mds m3**, nettement inférieur à celui de 2019 (6 Mds m3).

- **Une filière d'import-export encore fragile, vulnérable aux aléas externes**

Parallèlement, les **exportations de GNL** ont chuté de **60% en 2020** pour atteindre un **volume de 1,8 Mds m3** (contre un TCAM de -10% sur 2009-2019) – ramenant sa part sur le marché mondial du GNL à un niveau quasi-nul (inférieur à 1%), cette baisse étant la 3<sup>ème</sup> plus importante au niveau mondial (derrière Trinidad et Tobago et la Malaisie), les autorités préférant geler un poste d'export ponctuellement peu rentable. La remise en service de **l'usine de liquéfaction de Damiette fin 2020**, ainsi que **l'accélération des approvisionnements** de gaz israélien vers les usines de liquéfaction locales, pourraient permettre aux exportations de GNL de **repartir à la hausse dès 2021/2022**.

#### Des tendances structurelles dans le secteur pétrolier qui se confirment

- **Une production pétrolière toujours en baisse, qui ne satisfait pas la demande nationale**

Les **réserves égyptiennes** sont stables à **3100 Mds de barils** soit **14 années de réserve au rythme de consommation annuel** (i.e. ratio le plus faible de l'Afrique et du Moyen-Orient). En 2020, la production a diminué de 5,7% (6,9% à échelle mondiale) en grande partie à cause de la pandémie, soit une production de **615 900 barils par jour** - en baisse depuis 2015 - **répartie entre pétrole brut et condensat (560 000 barils/j.) et liquides de gaz naturel (55 900 barils/j.)**. La consommation de pétrole en 2020 poursuit sa baisse amorcée depuis 2017 et s'élève à **659 000 barils/j.** (-12,6% entre 2017 et 2019 et -10,2% sur la seule année 2020). Cette baisse peut s'expliquer par l'arrêt de centrales électriques au fuel au profit de nouvelles centrales à gaz combiné et, dans une moindre mesure, par la conversion d'une partie du parc automobile diesel vers des véhicules au gaz (47 000 recensés). L'Égypte reste

<sup>4</sup> La consommation de gaz naturel converti en combustible liquide (éthanol, biodiesel, etc.) est ici exclue.

donc **dépendante de ses importations** de pétrole pour satisfaire sa demande nationale.

- **Augmentation des volumes raffinés localement depuis 2018**

Le **programme national de modernisation des raffineries**, qui alloue 8 Mds USD au secteur sur la période 2017- 2022 afin de réduire la part du pétrole consommé en Egypte raffiné à l'étranger de 35% à 5%, continue de porter ses fruits. Le volume des **produits raffinés** localement a augmenté de **7,1% en 2020** pour atteindre **602 000 barils/j.** soit une hausse cumulée de 16% depuis 2018.

**Hugo SENECLAUZE**

Stagiaire au pôle Infrastructures et  
Développement durable

[hugo.seneclauze@dgtresor.gouv.fr](mailto:hugo.seneclauze@dgtresor.gouv.fr)

## POLITIQUE ECONOMIQUE

### Retour sur l’achèvement de l’accord de confirmation, dernier programme en date du FMI en Egypte

*Le 23 juin dernier, le conseil d’administration du FMI a approuvé la seconde et dernière revue de l’accord de confirmation de 12 mois entre l’Egypte et le FMI, autorisant ainsi le déboursement de la dernière tranche du programme d’un montant équivalent à 1,6 md\$ (sur un total de 5,4 mds\$). Le programme visait à soutenir les autorités dans la préservation de la stabilité macroéconomique et de faire face aux déséquilibres macroéconomiques, en particulier sur le plan externe, causés par la crise sanitaire tout en veillant à la poursuite des réformes structurelles.*

**Des besoins de financement impérieux qui ont nécessité la mise en place d’aides d’urgences**

#### ▪ **La menace d’un double déséquilibre financier**

Quelques mois après la fin du programme d’ajustement conjoncturel et structurel entrepris pendant trois ans sous l’égide du FMI<sup>5</sup>, les autorités égyptiennes ont en mai 2020, de nouveau sollicité l’assistance financière du Fonds dans le cadre d’une aide d’urgence consécutive à la crise économique globale engendrée par la pandémie de Covid-19. **Conséquence de cette crise, l’Egypte a dû obvier à la menace d’un double déséquilibre financier, à la fois interne et externe.**

Externe avec, en tout premier lieu, une **crise de sa balance des paiements**. En effet les rentes traditionnelles de l’Egypte ont été touchées de plein fouet (en particulier le tourisme) et le pays a subi une sortie massive et rapide de capitaux étrangers (plus de 15 mds\$ entre mars et avril 2020), se traduisant par une diminution des réserves en devises de la Banque Centrale alors que les besoins de financement externe à court terme étaient importants.

Conjointement, **l’Etat égyptien a vu ses finances publiques mises sous pression** par la diminution des recettes fiscales et la nécessité d’engager des dépenses supplémentaires pour répondre aux besoins nombreux induits par la crise, en particulier le renforcement du système de santé, celui des filets de

protection sociale et le soutien aux secteurs d’activité les plus impactés (santé, tourisme, industrie, etc.).

#### ▪ **Atténué par la mise en place d’un double programme d’aide**

Ainsi, l’Egypte a en premier lieu bénéficié d’une aide d’urgence via **l’Instrument de Financement Rapide (IFR) du FMI, à hauteur de 2,8 mds \$**. Etant donné que le quota maximal de tirage de l’Egypte auprès du FMI avait été atteint avec le précédent programme, l’accès à ce financement s’est fait sur une base exceptionnelle. Cette somme a principalement permis de soutenir budgétairement l’Etat égyptien dans sa réponse d’urgence à la crise sanitaire, tout en soutenant le financement d’une partie des engagements extérieurs à court terme du pays.

L’accord de confirmation, d’une durée d’un an et d’un montant total de 5,4 mds\$ déboursables en deux tranches, est venu au mois de juin compléter cette aide d’urgence. Contrairement au soutien précédent, octroyé sans éléments de « conditionnalités », ce nouveau soutien financier comprenait plusieurs objectifs macroéconomiques et financiers (3 critères quantitatifs de performances, 5 cibles indicatives de performance ainsi qu’une attention particulière quant à la cible d’inflation) de même que huit « repères structurels » (sur les finances publiques, le rôle du secteur privé dans l’économie et sur la restructuration de la National Investment Bank) que les autorités se sont engagées à atteindre et qui ont servi de base à l’évaluation de la mise en œuvre du programme.

Le double objectif sous-jacent de ces deux programmes a été de premièrement **rassurer les marchés financiers**, créanciers de l’Egypte, vis-à-vis de sa capacité à assurer ses engagements, en particulier le service de sa dette extérieure. Deuxièmement de **répondre aux besoins financiers immédiats du pays** et de **préserver les acquis et succès enregistrés avec le précédent programme** sur le plan de la stabilisation macroéconomique et de la consolidation des finances publiques.

<sup>5</sup> Extended Fund Facility 2016-2019 d’un montant total de 12 mds \$

## Une stabilisation macroéconomique préservée mais des risques qui demeurent

- **L'atteinte des objectifs jugée satisfaisante par le FMI qui appelle par ailleurs à une poursuite des efforts, notamment sur le plan des réformes structurelles**

**Le FMI a acté de la bonne résilience de l'économie égyptienne face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.** La réponse rapide des autorités, sur le plan fiscal et monétaire, a permis d'atténuer l'impact social et sanitaire de la crise tout en préservant la stabilité macroéconomique, la soutenabilité de la dette et en maintenant la confiance des investisseurs. **Le FMI a par ailleurs appelé les autorités à poursuivre ces mêmes efforts** dans la durée tout en appelant à la vigilance sur la trajectoire de la dette dans un contexte global toujours incertain. Enfin, **le FMI a rappelé la nécessité d'approfondir et d'étendre les réformes économiques structurelles** visant à réduire les vulnérabilités du pays et libérer le potentiel de croissance au bénéfice de l'ensemble de la population. L'objectif recherché par ses réformes devra viser à encourager une croissance économique tirée par le secteur privé, supposant la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie et l'instauration de règles du jeu plus équitables, l'amélioration de la gouvernance des institutions publiques, une participation accrue des femmes et des jeunes sur le marché du travail et le développement des exportations. La transition vers une économie plus verte et digitale sera également clé dans la réussite du pays sur le long-terme. Ainsi, si l'annonce récente du **Programme national de réforme structurelle (NSRP)<sup>6</sup>** témoigne bien de l'engagement du Gouvernement à poursuivre les réformes, les mesures concrètes sont encore attendues.

- **Les équilibres macroéconomiques de l'Égypte<sup>7</sup> devraient être relativement préservés à court terme**

Malgré la crise et de par l'aide du FMI et d'autres bailleurs internationaux ou bilatéraux, l'Égypte est parvenue à maintenir son engagement de consolidation budgétaire. **L'objectif d'excédent budgétaire primaire du programme pour l'année 2020/2021 (0,5% du PIB) devrait ainsi être sensiblement dépassé (prévision de 0,9% du PIB).** Le solde primaire est prévu à 1,5% du PIB l'année budgétaire prochaine et pourrait atteindre 2% du PIB dès 2022/2023. L'Égypte a par ailleurs été l'un des

rare pays émergents à connaître un taux de croissance positif en 2020. Le FMI a également légèrement amélioré sa prévision de croissance pour l'année fiscale 2020/2021, désormais à 2,8% (contre 2,5% dans le WEO d'avril 2021), tandis qu'un rebond à +5,2% est prévu pour 2021/2022.

- **Nécessité pour les autorités d'avancer au-delà de l'expiration des programmes FMI**

Pour autant, au-delà de la stabilité financière immédiate du pays, les fragilités structurelles de l'économie égyptienne demeurent exposées. Alors que la dette publique égyptienne est jugée soutenable avec des marges modérées, **le niveau de dette publique demeure la principale vulnérabilité du cadre macroéconomique égyptien.** Elle est projetée à un pic de 92% du PIB en 2020/2021, avant de reprendre une trajectoire descendante dès 2021/2022 (90% du PIB), avec la perspective d'une réduction à 75% du PIB d'ici juin 2026. Cette dette pèse lourdement sur le budget de l'Etat : la seule charge des intérêts de la dette devrait représenter, en 2020/2021, 9,1% du PIB, soit environ un tiers du budget.

L'ampleur de la dette rend également l'Égypte vulnérable à un **retournement sur les marchés**, risque particulièrement prégnant alors que le dernier déboursement du FMI a eu lieu et que les grands bailleurs institutionnels sont déjà fort exposés à l'Égypte (FMI, Banque Mondiale, bailleurs bilatéraux) et que les besoins de financement du pays restent élevés.

En ce qui concerne l'avenir des relations avec le FMI, elles seront désormais guidées par une reprise **des consultations annuelles au titre de l'article IV des statuts du Fonds.** La dernière revue avait eu lieu en 2017.

**Mohamed Amin BOUMAHDI**

Attaché économique

Macroéconomie & Finance

[Mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr](mailto:Mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr)

<sup>6</sup> Voir art. du numéro précédent. : «Nouveau Plan National pour les Réformes Economiques Structurelles».

<sup>7</sup> Réserves de devises, déficit public et trajectoire de la dette, mais aussi croissance du PIB, cours de la livre égyptienne, et inflation.

# BREVES ET INDICATEURS ECONOMIQUES

## Brèves

Le Service Economique Régional de Beyrouth publie chaque semaine des brèves économiques et financières concernant les pays de sa zone de compétence (pays du Levant, Egypte, Iran et Irak).

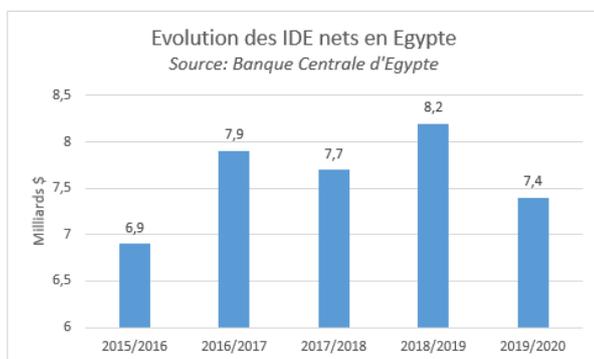
Pour les recevoir, vous pouvez contacter M. Julien VELUD : [julien.velud@dgtresor.gov.fr](mailto:julien.velud@dgtresor.gov.fr)

### 1. De nouveaux pouvoirs pour la Cour Constitutionnelle relatifs à l'applicabilité des décisions internationales

Le Parlement égyptien a approuvé dimanche 27 juin deux amendements à la loi n°48/1979 relative à la Haute Cour Constitutionnelle. L'article 27 bis stipule que la compétence de la Cour sera étendue à la vérification de la conformité aux normes constitutionnelles des décisions rendues par des institutions, organisations et cours internationales contre l'Etat égyptien (jusqu'à elle s'occupait des lois et décrets locaux). L'article 33 bis octroie au Premier Ministre le droit de renvoyer les décisions internationales devant la Cour Constitutionnelle qui pourra décider de leur non application par l'Etat égyptien. Le projet de loi doit encore être soumis au vote final du Parlement.

### 3. L'Egypte, 1er récipiendaire des flux d'IDE en Afrique

Les flux d'IDE vers le continent africain ont baissé de 16% en 2020, à 40mds\$, contre 47mds\$ en 2019. L'Egypte a connu la plus forte contraction du continent en 2020 (-35%, de 9mds\$ en 2019 à 5,9mds\$ en 2020), mais reste la 1ère destination des flux d'IDE en Afrique, devant le Congo (4 mds\$) et l'Afrique du Sud (3,1 mds\$). D'après la Banque Centrale, les flux d'IDE sont principalement orientés vers le secteur des hydrocarbures qui concentre en 2020 environ 45% du total suivi par les services (30%), le secteur manufacturier (16%) et la construction (3%).

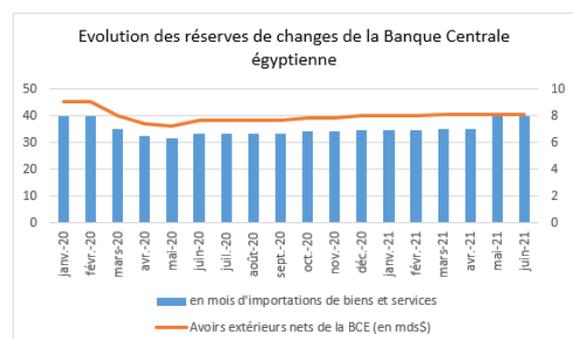


### 2. Mise en place d'un salaire minimum dans le secteur privé à partir de 2022

La Ministre du Plan et du Développement Economique, qui préside le Conseil National des Salaires, a annoncé ce lundi 28 juin l'instauration d'un salaire minimum pour les employés du secteur privé d'un montant de 2400 EGP par mois (153 USD) à compter du 1er janvier 2022. Le salaire minimum du secteur privé sera aligné sur celui du secteur public qui est relevé de 2000 EGP à 2400 EGP le 1er juillet. D'après les statistiques officielles, le salaire moyen dans le secteur privé (environ 12,6 millions de salariés) s'établissait à 3508 EGP en 2018. Des exemptions temporaires sont prévues dans le cas où l'entreprise fait face à d'importantes difficultés financières.

### 4. Augmentation des réserves de la Banque Centrale au mois de juin

Le montant net des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale a augmenté de 116 M USD en juin pour atteindre 40,584 Mds USD à la fin du mois (couvrant 8 mois d'importations de biens et services). Elles restent cependant toujours en dessous du niveau pré-crise du COVID-19 (45,5 Mds USD fin février 2020) mais progressent de façon constante depuis le point bas atteint au mois de mai 2020 (36 Mds USD).

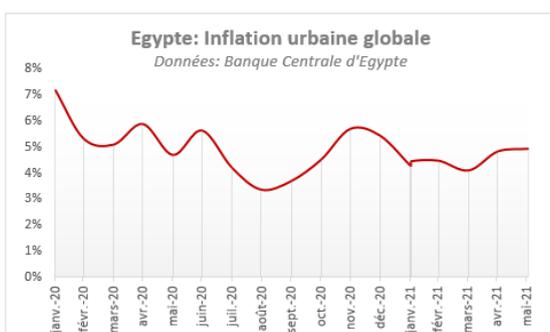


## 5. Le déficit courant se creuse sur les neuf premiers mois 2020/21

Le déficit du compte courant est passé de 7,3mds\$ (soit 2% du PIB) au cours des neuf premiers mois de l'année 2019/20 à 13,3mds\$ (soit environ 3,4% du PIB) au cours des neuf premiers mois de l'année 2020/2021, soit une augmentation de 82%. Le déficit commercial est passé de 28 mds\$ à 30,6mds\$, tiré par l'augmentation des importations (+4%) et la diminution des exportations (-2%). Les principales sources de recettes en devise évoluent comme suit : - 2,5% pour les recettes issues de l'exploitation du Canal de Suez (à 4,4mds\$), -67% pour les recettes du tourisme (à 3,1mds\$), +8,5% pour les transferts d'expatriés (à 23,4mds\$). Quant aux flux nets d'IDE, ils diminuent de 19% (4,8mds\$) tandis que les investissements de portefeuille s'affichent à 16mds\$ contre un montant négatif à 7,9mds\$ sur la période précédente. Le solde de la balance des paiements passe d'un déficit de 5,1mds\$ à un excédent de 1,8md\$.

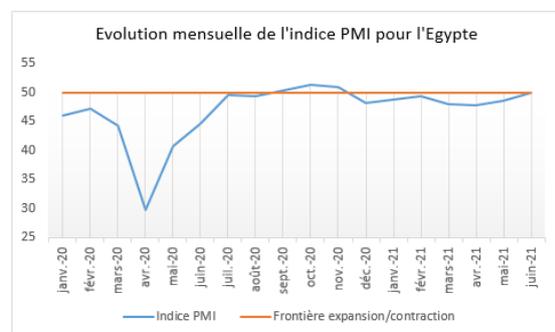
## 7. Augmentation de l'inflation moins importante qu'anticipé au mois de juin

Calculée en glissement annuel, l'inflation urbaine s'établissait à 4,9% à la fin du mois de juin 2021, contre 4,8% en mai 2021 et 5,6% en juin 2020. La hausse de l'inflation est en-dessous des prévisions (5,5%), notamment en raison du ralentissement de la croissance mensuelle des prix alimentaires (+0,1% pour les fruits et légumes en g.a contre +6,9% en mai). En moyenne sur les six premiers mois de l'année, l'inflation urbaine globale a été ramenée de 5,6% en 2020 à 4,5% en 2021. Par ailleurs l'inflation se maintient en dessous de l'intervalle ciblé par la Banque Centrale (à 7% +/-2%) depuis le début de l'année.



## 6. L'activité du secteur privé se stabilise en juin

L'indice composite *Purchasing Managers' Index* (PMI) qui mesure les performances du secteur manufacturier s'est établi à 49,9 au mois de juin 2021, son niveau le plus haut depuis novembre 2020, en hausse de 1,3 point par rapport à mai (48,6), juste en dessous de la barre des 50 qui indique une expansion. L'ensemble des sous-indices (emploi, prise de commande, production, livraisons et stocks) s'améliore. Cette amélioration est principalement attribuable à la production et aux nouvelles commandes qui ont toutes deux dépassé 50 pour la première fois en 7 mois. Bien que l'optimisme des entreprises du secteur manufacturier se soit affaibli par rapport au mois de mai, ces dernières continuent d'anticiper une forte reprise dans les mois à venir. Calculé en moyenne sur les six premiers mois de l'année, l'indice PMI est passé de 42,5 en 2020 à 48,7 en 2021.



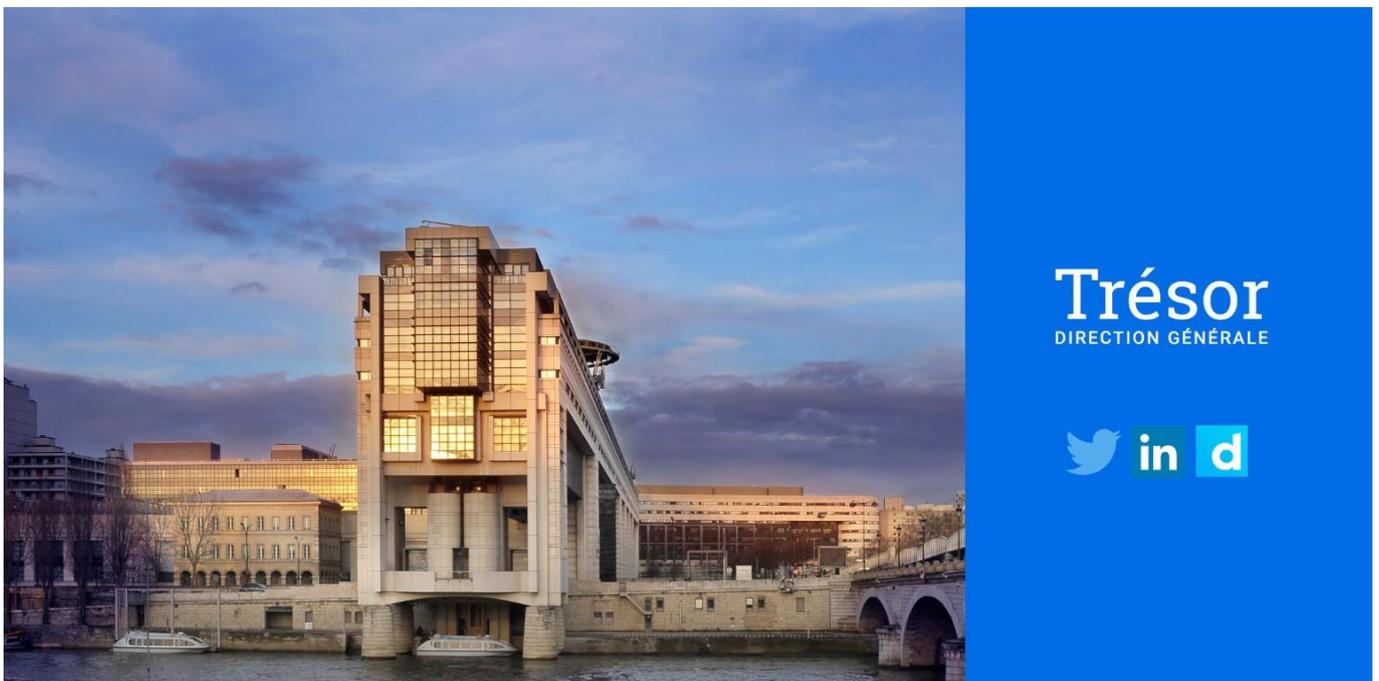
## 8. La Banque Mondiale revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour l'Egypte

La Banque Mondiale révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année fiscale en cours, de 2,7% à 2,3% et pour l'année fiscale à venir 2021/2022 de 5,8% à 4,5%. Ce repli s'explique principalement par le ralentissement dans les secteurs touristique, manufacturier et de l'extraction d'hydrocarbures ainsi que la baisse de la consommation intérieure et des investissements. La prévision de croissance du Ministère des Finances égyptien pour cette l'année en cours reste inchangée à 2,8%.

## Sélection d'indicateurs macroéconomiques et financiers

Indicateurs trimestriels		Jan.-Mars 2020	Avril-Juin 2020	Juil.-Sept. 2020	Oct.-Déc. 2020	Jan.-Mars 2021
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i> en %		5	-1,7	0,7	2	2,9
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	0	0,4	0,1	-0,2	0,1
	Balance des services	2,1	0,6	0,8	1	1,4
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	0,3	0,8	1	1,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,3	1,4	1,5	1,45
	Transferts privés (nets)	7,8	6,2	7,9	7,1	7,9
	Compte courant	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7
	Compte de capital et financier	-1,1	1,3	3,9	5,2	8
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1	1,5	1,6	1,7	1,4
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-8,2	0,6	6,7	3,5	5,8
Balance des paiements	-5,5	-3,5	-0,1	1,5	0,4	
Indicateurs mensuels 2020/2021		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	4,3	4,5	4,5	4,1	4,8
	Inflation sous-jacente	3,6	3,6	3,7	3,3	3,4
Taux d'intérêts (corridor BCE) <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25
	Taux de refinancement	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	19,11	18,72	18,69	18,77	19,03
	LE pour 1USD	15,70	15,71	15,70	15,69	15,67
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		40,1	40,2	40,3	40,3	40,6

Notation de la dette souveraine  <i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Standard & Poor's	BB	09/05/2021	stable
	Fitch	B+	10/03/2021	stable
	Moody's	B2	02/09/2020	stable



**Auteur :** Service Économique du Caire

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à [isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr](mailto:isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr](mailto:isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.